

Connaitre les étapes clefs pour transmettre

Jeudi 9 janvier de 9h30 à 17h30

Locmaria Grand Champ (salle des associations)

Informations pratiques

Contact :

Véronique JARDIN

v.jardin@agrobio-bretagne.org

02 97 66 32 62

Inscriptions:

Avant le 19 décembre 2019

Votre inscription sera prise en compte à réception de votre chèque

Pourquoi suivre cette formation ?

L' étude menée en 2018 par la FRAB auprès des producteurs bio bretons montre que 3/4 des agriculteurs bio de plus de 50 ans sont actuellement sans repreneur. La transmission, étape jugée complexe se prépare 5 à 3 ans en amont du départ envisagé. Cette journée doit permettre d'amorcer une réflexion et préparer une feuille de route.

ANIMATRICE

Véronique JARDIN – référente installation transmission GAB 56

INTERVENANTS

Thierry LONGEPE, conseiller d'entreprise et formateur à l'AFOCG Atlantique.

OBJECTIFS

- Connaitre les démarches pour se préparer à transmettre et mener à bien son projet
- Savoir où trouver les informations nécessaires pour son projet de transmission.
- Etablir une feuille de route sur "ses propres" démarches à entreprendre.

PROGRAMME

- Les principales étapes de la transmission.
- Réflexion sur les aspects fiscaux, juridiques et administratifs à ne pas omettre lors de la transmission
- Qu'est-ce que je transmets ? A quelle valeur? Comment sécuriser le foncier ? Quelle incidence fiscale et sociale ?
- Quel type de contrat en cours sur mon exploitation ?
- Que faire de la maison d'habitation ?

N'oubliez pas le repas pour midi

Je m'inscris à la formation du 9 janvier « **Connaitre des étapes clefs pour transmettre** », je joins un chèque pour les frais de dossier de _____ € et déclare avoir lu les conditions générales (voir au dos de la feuille).

Nom :	Tel :
Prénom :	E-mail :
Adresse :	

Date :

Signature :

Conditions générales du GAB 56

1 - Contrat et Inscription

Les présentes conditions générales de service s'appliquent à toutes les formations du GAB 56 et excluent l'application de toute autre disposition. Le contrat est formé par la réception au GAB 56 du bulletin d'inscription. Celle-ci n'est valide que si elle est accompagnée du chèque de caution (cf. tableau coût de formation).

Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir au GAB 56 au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

2 - Public et frais de la formation

Les frais de dossier de la formation diffèrent selon la catégorie dans laquelle vous êtes :

Public		Frais de dossier (adhérent/PP/jeunes installés)
Adhérent	Agricultrice, agriculteur chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, associé d'exploitation, cotisant solidaire, personne en démarche d'installation ** hors demandeur d'emploi	65 €/Jour
Adhérent jeune installé (3 premières années) et porteur de projet***		45 €/Jour
Non adhérent et/ou personnes non contributrice au VIVEA ou salarié	Conjoint non collaborateur, salarié, personne en congé parental, étudiant, stagiaire, autres	150 €/Jour

* qui relèvent du régime agricole (exploitations et entreprises agricoles (cultures, élevage, dressage, entraînement, activités touristiques implantées sur ces exploitations), entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociants en bois), entreprises de travaux agricoles (création, restauration et entretien des parcs et jardins)) **à Jour leurs contributions formation collectées par la MSA.**

** les personnes en démarche d'installation doivent joindre à leur bulletin d'inscription **un justificatif original** (attestation VIVEA remplie par le point accueil installation, la chambre d'agriculture, un organisme public ou une collectivité qui soutient les démarches d'installation).

*** sous réserve du financement des formations techniques par le VIVEA pour les porteurs de projet

Sauf indication contraire, les stages sont ouverts à tout public.

Le crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures de formation suivies par le chef d'entreprise, dans la limite de 40 heures par année civile, par le taux horaire du SMIC en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.

3 - Annulation ou absence

Toute annulation doit être signalée 3 jours avant le début de la formation. Dans tous les cas le chèque de caution restera acquis au GAB 56.